



Société de credit sofinco surendettement

Par Visiteur

J ai un jugement du tribunal de grande instance de paris sur un surendettement qui ma annuler mes dettes au pres des societe de credit j'ai un probleme avec la société sofinco qui m envoie des sommation 5 en tout plus et des lettres de huissiers je leur et envoyer a tous mon extrait de jugement du tribunal ce la fais 6 mois que le jugement a etait rendu au mois de decembre 2008 ce matin j ai encore recu une sommation de regler ma dette et de nenvoyer devant le tribunal faute de reglementa t elle le droit et que faire pour en finir avec ctte societe sofinco merci de me reponse en urgence

Par Visiteur

Cher monsieur,

j ai un jugement du tribunal de grande instance de paris sur un surendettement qui ma annuler mes dettes au pres des societe de credit j'ai un probleme avec la société sofinco qui m envoie des sommation 5 en tout plus et des lettres de huissiers je leur et envoyer a tous mon extrait de jugement du tribunal ce la fais 6 mois que le jugement a etait rendu au mois de decembre 2008 ce matin j ai encore recu une sommation de regler ma dette et de nenvoyer devant le tribunal faute de reglementa t elle le droit et que faire pour en finir avec ctte societe sofinco merci de me reponse en urgence

Effectivement, si la dette SOFINCO a été annulée, ces derniers ne disposent plus d'aucun recours contre vous.

A ce titre, je vous invite à leur adresser une mise en demeure leur expliquant que s'il persiste à vous envoyer des courriers, vous n'hésitez pas à saisir la justice en vue de les condamner à vous verser des dommages et intérêts sur le fondement de l'article 1382 du Code civil.

En tout état de cause, vous n'avez rien à craindre. S'ils veulent saisir la justice, qu'ils le fassent, ils ne pourront rien obtenir.

Très cordialement.